

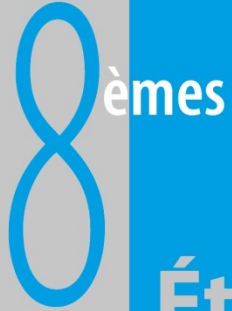
8<sup>èmes</sup>

# États Généraux DE LA RECHERCHE COMPTABLE

10 décembre 2018

AVEC LE SOUTIEN DE :





èmes

**États  
Généraux**  
DE LA RECHERCHE  
COMPTABLE

10 décembre 2018



## Comptabilité carbone en Europe Etude du marché SEQE/UE Phase 3

Nicolas Garcia-Torea – University of Burgos

Sophie Giordano-Spring – University of Montpellier

Carlos Larrinaga – University of Burgos

Geraldine Rivière-Giordano – University of Montpellier

# Contexte de l'étude / (SEQE-UE)

	Phase 1 (2005 – 2007)	Phase 2 (2007 – 2012)	Phase 3 (2013 – 2020)
<b>Périmètre géographique</b>	EU 27	EU 27 + Norvège, Islande, Liechtenstein	EU 27 + Norvège, Islande, Liechtenstein, Croatie
<b>Méthode d'allocation</b>	Allocation à titre gratuit	Allocation à titre gratuit	Mise aux enchères (Méthode d'allocation par défaut)
<b>Secteurs d'activité</b>	Centrales électriques, usines de combustion, raffineries de pétrole, fours à coke, usines sidérurgiques, clinker de ciment, verre, chaux vive, briques, céramique, pâte à papier, papier et carton	Idem phase 1 + aviation (2012)	Idem phase 2 + production d'aluminium, d'ammoniac, d'acides nitrique, adipique et glyoxylique, captage du CO <sub>2</sub>
<b>Plafond</b>	2,058 millions de t de CO <sub>2</sub>	1,859 millions de t de CO <sub>2</sub>	2,084 t de CO <sub>2</sub> en 2013, avec une diminution programmée de 38 millions de t de CO <sub>2</sub> par an

- **Comptabilité carbone:**
  - Comment comptabiliser dans les états financiers les quotas échangés sur le marché européen (**quota = nouvel objet comptable**) ?
  - 1<sup>ère</sup> tentative de spécification des traitements comptables : interprétation de l'IASB (IFRIC 3) formulée en 2004
    - Refusée par l'EFRAG et donc abandonnée en 2005
    - Aucune autre recommandation de portée internationale
    - Donc aucune préconisation comptable au titre des états financiers consolidés
  - Propositions de quelques normes comptables locales
    - Parfois éloignées de la précédente interprétation internationale
    - **Qui ne sont pas parvenues à susciter un consensus jusqu'à ce jour**

## Echantillon

- Identification des **installations** soumises au SEQE/UE
- Regroupement de ces installations au niveau des **entreprises** (càd des producteurs de la comptabilité)
- Parmi ces entreprises, sélection des **grandes émettrices**
  - 74,37% des émissions vérifiées (2016)
  - 69,21% des émissions vérifiées (2011)
- Regroupement de ces entreprises à l'échelle de **groupes**
  - 122 (2016) et 107 (2011)

## Etude de contenu des états financiers Identification de la méthode comptable

- Quotas alloués :
  - Reconnaissance comptable
  - Evaluation à l'entrée
- Quotas acquis :
  - Reconnaissance comptable
- Passif/Dette :
  - Evaluation

# Méthodologie / Grille d'analyse

Méthode comptable	Caractéristiques de la méthode
Méthode brute	<b>Incorporel</b> comptabilisé à hauteur des quotas détenus, alloués gratuitement (V. Marché) ou acquis (C. Acquisition) <b>ET Passif</b> comptabilisé à hauteur du montant total des émissions
Méthode nette	Quota assimilé à une marchandise Donc, à la clôture : <b>Stock</b> comptabilisé si les quotas détenus excèdent les émissions (C. Production) <b>OU Passif</b> comptabilisé à hauteur du déficit de quotas nécessaires pour couvrir les émissions
Méthode hybride	Autres méthodes : le traitement comptable des actifs et passifs n'est pas conforme aux 2 méthodes précédentes
Absence d'information	Informations insuffisantes pour pouvoir caractériser la méthode comptable

Pays	Référence	Date	Actif	Méthode
<i>IASB</i>	<i>IFRIC 3</i>	<i>2004</i>	<i>Incorporel</i>	<i>Brute</i>
<b>Espagne</b>	Real Decreto 602/2016	2016	Stock	Brute
<b>France</b>	ANC N°2012-03	2012	Stock	Nette
<b>Italie</b>	OIC 8	2013	NA	Nette
<b>Portugal</b>	FRAS n° 26	2010	Incorporel	Hybride
<b>Pologne</b>	Loi comptable Art. 28§2	2015	Incorporel	Hybride

- Degré de conformité des émetteurs à leurs référentiels locaux ?
  - *Les plus conformes → pays avec « méthode nette » (France & Italie)*
- Informations sur les méthodes comptables des grands émetteurs :

Méthode	2016		2016 both		2011	
Méthode Brute	7	5.74%	7	6.19%	9	8.41%
Méthode Nette	45	36.89%	41	36.28%	43	40.19%
Méthode Hybride	2	1.64%	2	1.77%	3	2.80%
Pas d'information suffisante	68	55.74%	63	55.75%	52	48.60%
Total	122	100.00%	113	100.00%	107	100.00%



Traitements comptables des quotas CO <sub>2</sub>	France		Allemagne	
	2016	2011	2016	2011
% d'émissions vérifiées de EU ETS	5.74%	7.09%	16.99%	15.32%
Quotas achetés – comptabilisation initiale				
Incorporels	25.00%	37.50%	41.18%	30.77%
Stocks	<b>62.50%</b>	37.50%	5.88%	23.08%
Pas d'information	12.50%	25.00%	<b>47.06%</b>	<b>38.46%</b>
Evaluation de la dette				
Totale, pour les quotas à restituer (plusieurs valorisations)	12.50%	12.50%	41.18%	38.46%
Uniquement si insuffisance, (plusieurs valorisations)	<b>50%</b>	<b>62.50%</b>	5.88%	15,38%
Pas d'information	25.00%	25.00%	<b>52.94%</b>	<b>46.15%</b>

*PS : Données partielles sélectionnées*

- *Dans l'échantillon étudié : Sur 10 firmes soumises aux quotas*
  - *> 5 ne donnent aucune information sur la méthode comptable appliquée*
  - *> 3 appliquent la « méthode nette » (compensation actif et passif)*
  - *Phase 3 ne s'accompagne pas d'un changement de pratiques*
- En synthèse :
  - Une information comptable carbone très faible, en légère diminution entre 2011 et 2016 → ne joue pas le rôle de « signal » vis-à-vis des tiers, s'apparentant à un « silence comptable »
  - Absence de consensus sur le traitement comptable applicable → Informations très hétérogènes au sujet d'un même bien (quota) disposant d'un marché
  - Paradoxe dans un contexte Européen où les pays sont soumis à une même directive qui promeut l'information liée aux enjeux sur le climat